Aide de travail

Fiche de concept « Valorisation des revêtements bitumineux contenant des HAP – OPC canton de Berne »

Publication : Direction des travaux publics et des transports / Office des ponts et chaussées 01.09.2026

Table des matières

1 Situation initiale 3

2 Principes 4

3 Sites de collecte 5

4 Déroulement de l'évacuation depuis le chantier avec livraison aux points de collecte du valorisateur 8

5 Textes types pour le cahier des charges avec livraison aux points de collecte du valorisateur 9

6 Instructions bulletin de livraison numérique « eATLS » (application pour transporteurs + chantier) 11

Impressum
Responsable de processus : Leitung Fachgruppe Fahrbahn – Reto Bühler (stv Leiter FG)
Validation : Chef d'office - Stefan Studer

Publication : Direction des travaux publics et des transports / Office des ponts et chaussées
Contact : www.be.ch/opc

1 Situation initiale

Dès 2026, respectivement 2028, les dispositions relatives à la gestion des revêtements routiers contenant des HAP changent en Suisse :

Le matériau présentant une teneur en HAP > 250 mg/kg ne pourra plus être mis en décharge ; il devra être valorisé (recyclé ou traité thermiquement), ce qui nécessite son exportation vers les Pays-Bas, faute d'installations disponibles en Suisse actuellement.

Dès le 1.1.2026, les centrales d'enrobage ne pourront plus accepter que du matériau présentant une teneur en HAP < 250 mg/kg, ce qui oriente vers la valorisation l'ensemble des matériaux présentant une teneur en HAP > 250 mg/kg. L'objectif de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne (OPC) est une économie circulaire complète, dans laquelle l'asphalte contaminé est traité et réutilisé afin de préserver les décharges.

Teneur en HAP	Élimination aujourd'hui	Élimination dès 2028
< 250 mg/kg d'enrobé bitumineux (< 5000 mg/kg de liant)	Valorisation sans restriction (mise en décharge de type B)	Valorisation sans restriction (mise en décharge de type E)
250 – 1000 mg/kg d'enrobé bitumineux (5000 – 20 000 mg/kg de liant)	Jusqu'au 31.12.2025: production de revêtements bitumineux avec une teneur en HAP < 250 mg/kg (mise en décharge de type E)	Traitement visant à détruire les HAP et à valoriser les fractions minérales.
> 1000 mg/kg d'enrobé bitumineux (> 20 000 mg/kg de liant)	Traitement/élimination avec destruction des HAP (mise en décharge de type E)	Traitement visant à détruire les HAP et à valoriser les fractions minérales.

Tableau : élimination aujourd'hui, élimination dès 2028

Dans le cadre d'un marché public, l'OPC a mandaté la société Ebiox AG pour la valorisation de tous les revêtements contenant des HAP (teneur en HAP > 250 mg/kg) produits lors de travaux de construction et d'entretien sur les chantiers cantonaux. Celle-ci est désignée ci-après « le valorisateur ».

L'Office des ponts et chaussées du canton de Berne ne souhaite, en principe, pas stocker de revêtements bitumineux en décharge.

2 Principes

2.1 Les taxes de décharge pour l'enrobé bitumineux de démolition présentant une teneur en HAP > 250 mg/kg ne doivent pas être intégrées dans l'appel d'offre par le projeteur ni offertes par l'entreprise de construction. Se Seuls le chargement, le transport et le déchargement du revêtement depuis le chantier jusqu'au point de collecte, y compris le pesage au point de collecte, doivent être intégrés à l'appel d'offres.

Les taxes de décharge sont facturées directement par le valorisateur au chantier concerné. Le décompte est établi sur la base du bulletin de pesage du valorisateur.

2.2 La dimension des morceaux d'enrobé bitumineux démolis ne doit pas dépasser 30 × 30 cm. Les morceaux dépassant ces dimensions doivent être concassées sur le point de collecte par le valorisateur. Le supplément correspondant est facturé au chantier concerné.

2.3 L'enrobé bitumineux livré au point de collecte doit être trié par type de matériaux et ne doit présenter aucune contamination par des matériaux minéraux (p. ex. gravier, béton, etc.).
Si l'asphalte de démolition livré présente une part de corps étrangers supérieure à 10 %, des frais supplémentaires sont engendrés pour la déclaration d'exportation ainsi que pour un stockage et un transport séparés.

Les coûts supplémentaires en résultant sont facturés au chantier concerné.

2.4 Les heures d'ouverture habituelles des points de collecte sont du lundi au vendredi, de 07h00 à 17h00.

La réception en dehors des heures d'ouverture est autorisée à Rubigen. La réception de nuit et le week-end à Kappelen doit être autorisée au cas par cas par la commune / le canton. En principe, les livraisons effectuées en dehors des heures d'ouverture habituelles doivent être acheminées à Rubigen.

Pour les livraisons effectuées en dehors de ces heures d'ouverture, des suppléments s'appliquent dans les cas suivants :

Livraison de jour :
Lu – ve 17h00 – 20h00, samedi 6h00 – 17h00

Livraison de nuit et le dimanche :
Lu – ve : 20h00 – 6h00, samedi : 17h00 – 6h00, dimanche : 0h00 – 24h00

2.5 Pour les revêtements livrés contenant des HAP > 1000 mg/kg, un document de suivi OMoD (VeVA) doit être établi ; pour les revêtements contenant des HAP entre 250 et 1000 mg/kg, aucun document OMoD n'est actuellement nécessaire.

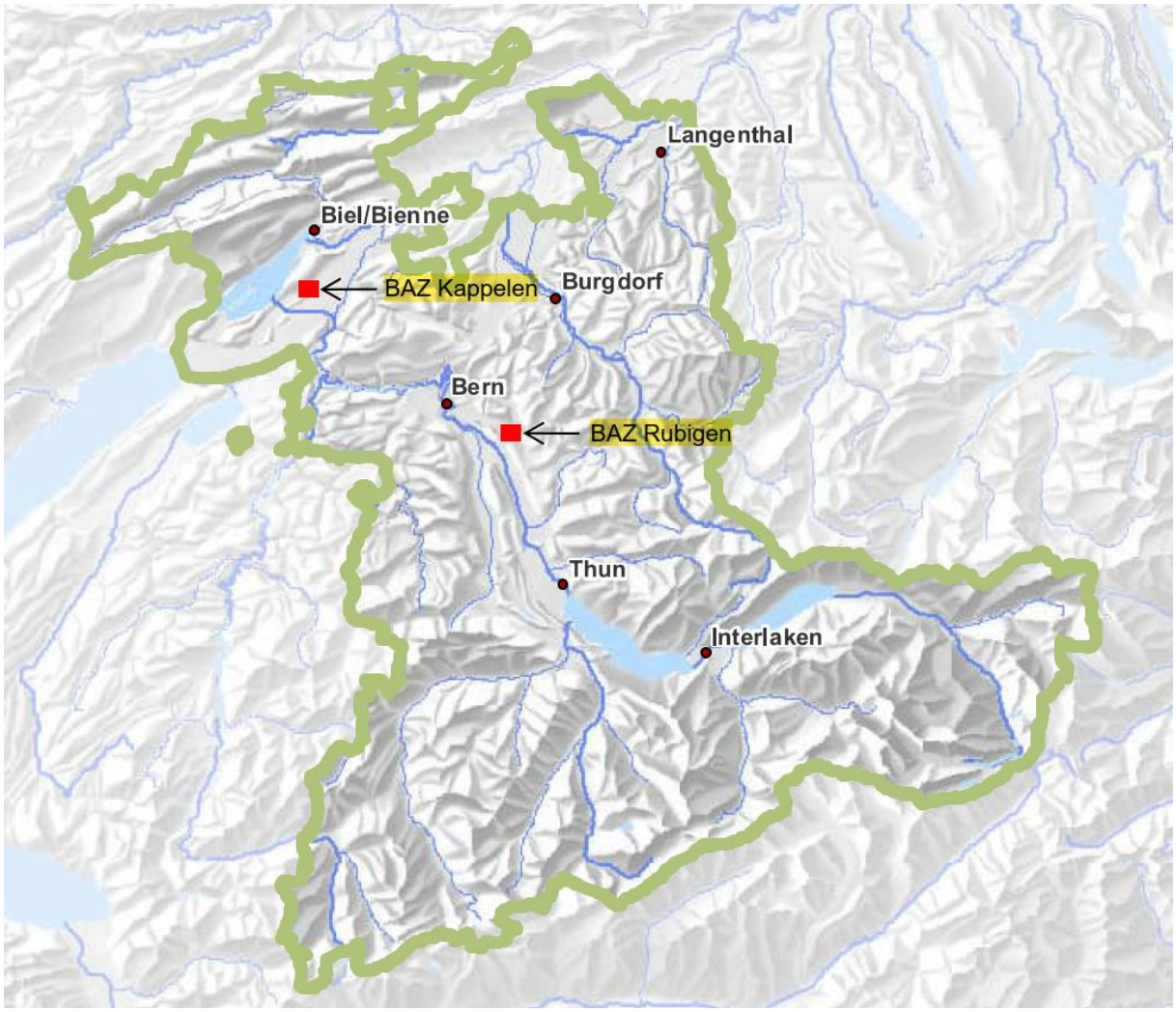
2.6 La preuve d'élimination destinée à l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne est fournie via le système de bulletin de livraison numérique du valorisateur « eATLS ». Les transporteurs sont tenus d'utiliser ce système via l'application, ce qui permet un déroulement propre et sans papier. Voir également le chapitre 5.

2.7 Le décompte du valorisateur est établi par chantier, mensuellement, directement au projet concerné de l'Office des ponts et chaussées.

2.8 Les points de collecte indiqués ci-après sur la carte sont exploités par le valorisateur et non par l'OPC (jusqu'au déchargement sur les points de collecte du valorisateur, le matériau de revêtement reste la propriété de l'OPC ; il devient ensuite la propriété du valorisateur).

3 Sites de collecte

Vue d'ensemble des centres de réception de matériaux (BAZ) / points de collecte



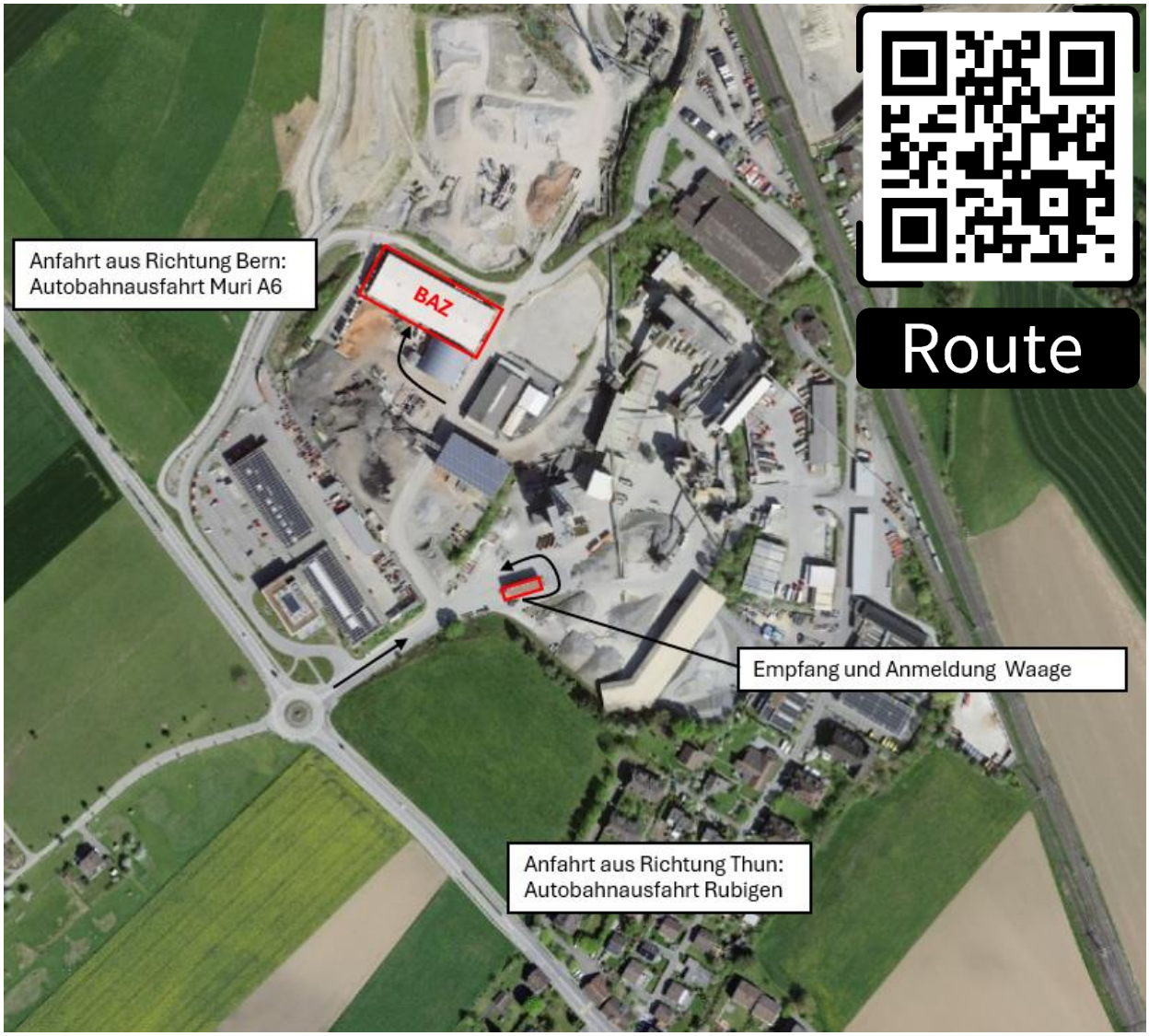
Point de collecte BAZ Rubigen

Adresse : BAZ Rubigen AG
Altes Riedgässli 3
3113 Rubigen

N° OMoD : 0623 00066

N° de téléphone : 031 722 40 20
Courriel : info@bazrubigen.ch

Situation et accès :



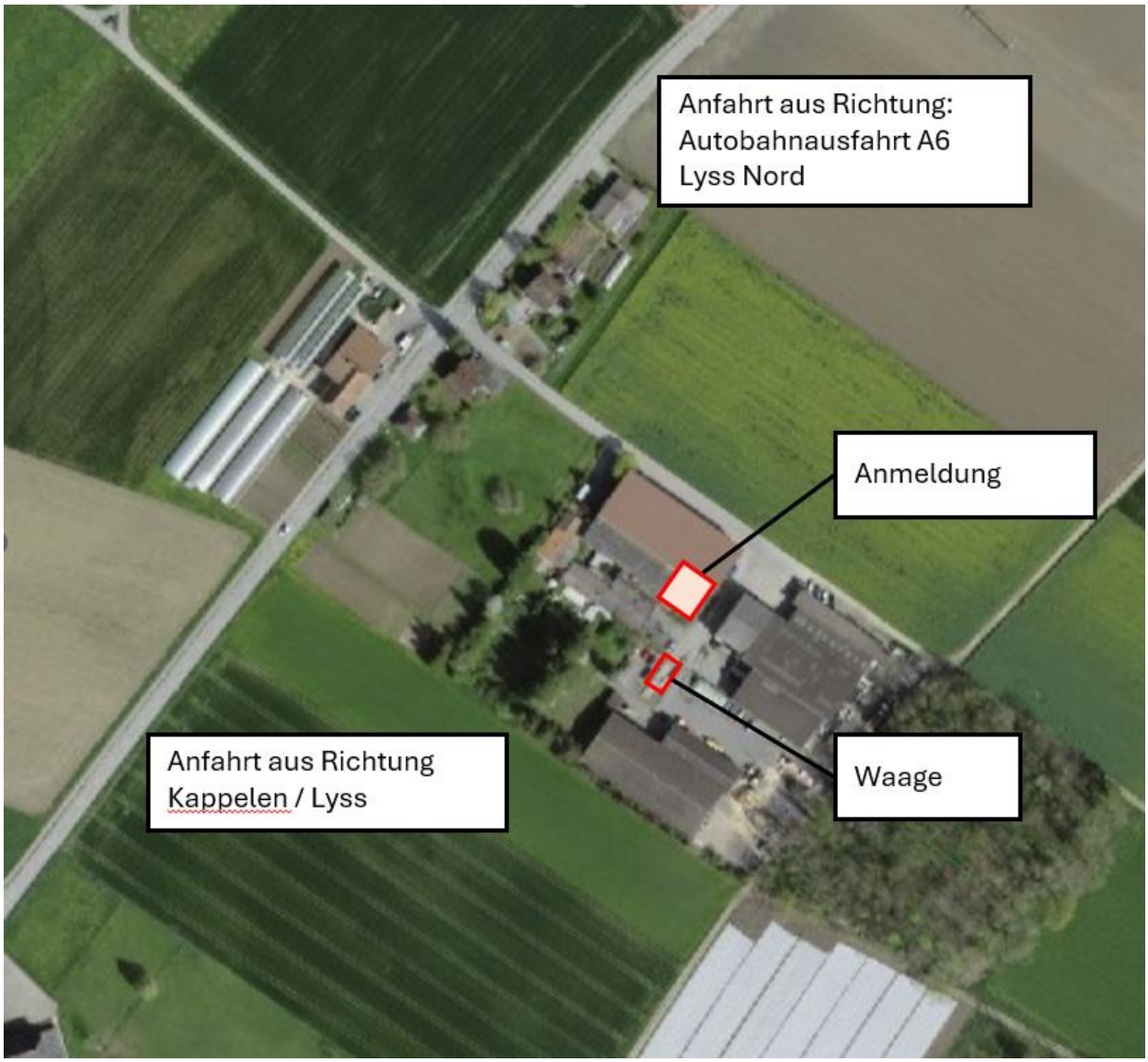
Point de collecte Kappelen

Adresse : Ebiox AG
Hölzliweg 2
3273 Kappelen

N° OMoD : 0305 00013

N° de téléphone : 032 384 41 50
Courriel : ebiox@ebiox.ch

Situation et accès :

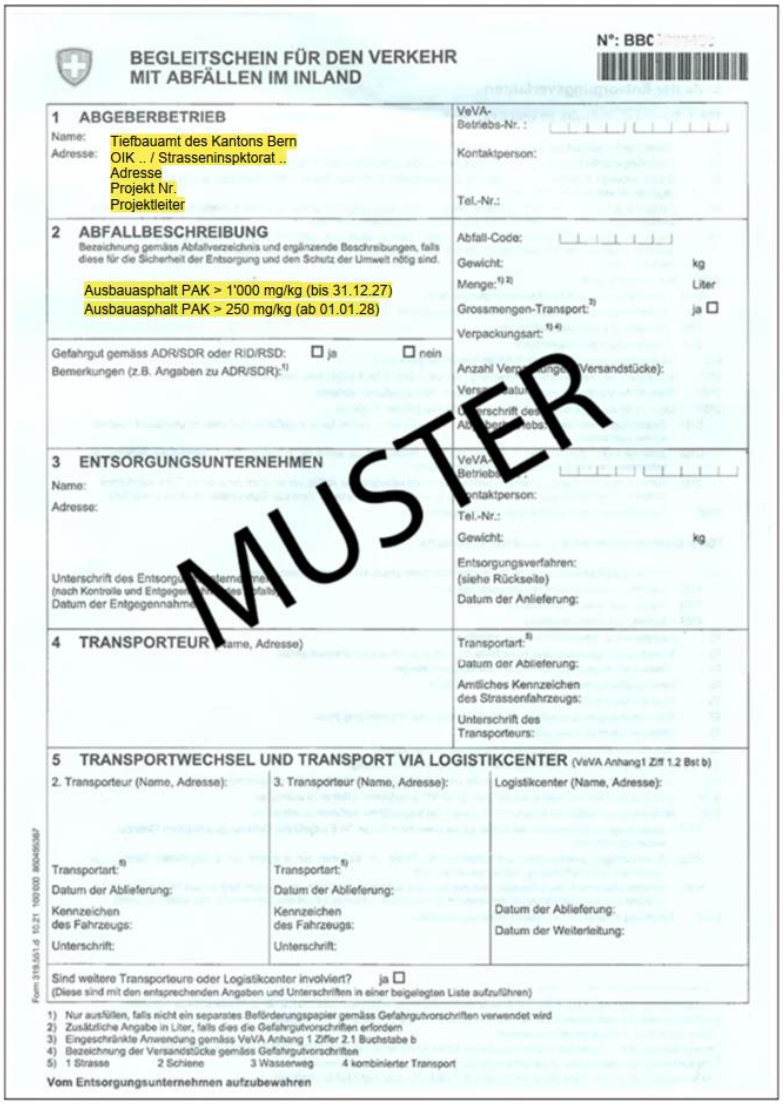


4 Déroulement de l'évacuation depuis le chantier avec livraison aux points de collecte du valorisateur

4.1 Évacuation de l'enrobé bitumineux contenant des HAP > 250 mg/kg par l'entreprise de construction vers le point de collecte du valorisateur préalablement défini dans le cahier des charges.

4.2 Le chantier doit être annoncé au valorisateur par le/la cheffe de projet / directeur des travaux au moyen du formulaire « Valorisation thermique d'asphalte de démolition HAP > 250 mg/kg », au moins cinq (5) jours avant le début du chantier (données de base, indications de facturation, etc.).

4.3 Les documents de suivi pour le trafic de déchets spéciaux en Suisse (OMoD/VeVA), pour les revêtements contenant des HAP > 1'000 mg/kg, doivent être obtenus auprès du valorisateur. Les données du transporteur doivent être complétées par ce dernier.



BEGLEITSCHEIN FÜR DEN VERKEHR MIT ABFÄLLEN IM INLAND

N°: BBC

MUSTER

1 ABGEBERBETRIEB
Name: Tiefbauamt des Kantons Bern
Adresse: OIK .. / Strasseninspktorat ..
Adresse
Projekt Nr.
Projektleiter
VeVA-Betriebs-Nr.:
Kontaktperson:
Tel.-Nr.:

2 ABFALLBESCHREIBUNG
Bezeichnung gemäss Abfallverzeichnis und ergänzende Beschreibungen, falls diese für die Sicherheit der Entsorgung und den Schutz der Umwelt nötig sind.
Ausbauasphalt PAK > 1'000 mg/kg (bis 31.12.27)
Ausbauasphalt PAK > 250 mg/kg (ab 01.01.28)
Abfall-Code:
Gewicht: kg
Menge: [1] [2] Liter
Grossmengen-Transport: [3] ja ☐
Verpackungsart: [1] [4]
Gefahrgut gemäss ADR/SDR oder RID/RSD: ☐ ja ☐ nein
Bemerkungen (z.B. Angaben zu ADR/SDR): [1]
Anzahl Verpackungen (Versandstücke):

3 ENTSORGUNGSUNTERNEHMEN
Name:
Adresse:
VeVA-Betriebs-Nr.:
Kontaktperson:
Tel.-Nr.:
Gewicht: kg
Entsorgungsverfahren: (siehe Rückseite)
Datum der Anlieferung:
Unterschrift des Entsorgungsunternehmers (nach Kontrolle und Entgegennahme)
Datum der Entgegennahme:

4 TRANSPORTEUR (Name, Adresse)
Transportart: [5]
Datum der Ablieferung:
Amtliches Kennzeichen des Strassenfahrzeugs:
Unterschrift des Transporteurs:

5 TRANSPORTWECHSEL UND TRANSPORT VIA LOGISTIKCENTER (VeVA Anhang1 Ziff 1.2 Bst b)

2. Transporteur (Name, Adresse):	3. Transporteur (Name, Adresse):	Logistikcenter (Name, Adresse):
Transportart: [5]	Transportart: [5]	
Datum der Ablieferung:	Datum der Ablieferung:	
Kennzeichen des Fahrzeugs:	Kennzeichen des Fahrzeugs:	Datum der Ablieferung:
Unterschrift:	Unterschrift:	Datum der Weiterleitung:

Sind weitere Transporteure oder Logistikcenter involviert? ja ☐
(Diese sind mit den entsprechenden Angaben und Unterschriften in einer beigelegten Liste aufzuführen)

1) Nur ausfüllen, falls nicht ein separates Beförderungspapier gemäss Gefahrgutvorschriften verwendet wird
2) Zusätzliche Angabe in Liter, falls dies die Gefahrgutvorschriften erfordern
3) Eingeschränkte Anwendung gemäss VeVA Anhang 1 Ziffer 2.1 Buchstabe b
4) Bezeichnung der Versandstücke gemäss Gefahrgutvorschriften
5) 1 Strasse 2 Schiene 3 Wasserweg 4 kombinierter Transport

Vom Entsorgungsunternehmen aufzubewahren

Form 319.581.d 10.21 1001000 800456587

4.4 L'entreprise de construction annonce ses livraisons (jour / quantité) au point de collecte du valorisateur au plus tard 3 jours ouvrables avant la livraison.

L'entreprise de construction / le transporteur veille à ce que les documents de transport soient signés avant le transport. Le maître d'ouvrage / la direction des travaux définit, pour chaque projet, qui dispose du droit de signature (chef de chantier, contremaître, machiniste…)

5 Textes types pour le cahier des charges avec livraison aux points de collecte du valorisateur

5.1 Teneur en HAP supérieure à 1000 mg/kg, enrobé bitumineux compacté et asphalte coulé sans fraisat.

NPK 223/25

Pos.					Texte	Unité
260					Transports et stockage	
	262				Transports à l'intérieur et à l'extérieur du chantier. Vers le dépôt du maître d'ouvrage ou de l'entreprise de construction. Y compris déchargement, taxes de stockage non comprises. Métré : masse	
		.600			Déchets de chantier non valorisables matériellement, destinés à une installation d'incinération pour traitement thermique	
			.601		Enrobé bitumineux et asphalte coulé, **non fraisé**. Teneur en HAP (mg/kg) supérieure à **1000**.	t
				01	Emplacement du dépôt ……	
				02	L'entreprise de construction annonce chaque livraison 3 jours ouvrables à l'avance auprès de la société Ebiox AG.	
				03	Y compris l'établissement et le port du « document de suivi pour le trafic de déchets spéciaux en Suisse » OMoD	

5.2 Teneur en HAP entre 250 et 1000 mg/kg, **enrobé bitumineux compacté et asphalte coulé sans fraisat.**

NPK 223/25

Pos.					Texte	Unité
260					Transports et stockage	
	262				Transports à l'intérieur et à l'extérieur du chantier. Vers le dépôt du maître d'ouvrage ou de l'entreprise de construction. Y compris déchargement, taxes de stockage non comprises. Métré : masse	
		.600			Déchets de chantier non valorisables matériellement, destinés à une installation d'incinération pour traitement thermique.	
			.601		Enrobé bitumineux et asphalte coulé, **non fraisé**. Teneur en HAP (mg/kg) entre **250 et 1000**.	t
				01	Emplacement du dépôt ……	
				02	L'entreprise de construction annonce chaque livraison 3 jours ouvrables à l'avance auprès de la société Ebiox AG.	

5.3 Teneur en HAP supérieure à 1000 mg/kg, **enrobé bitumineux compacté et asphalte coulé sans fraisat.**

NPK 223/25

Pos.	Texte	Unité
260	Transports et stockage	
262	Transports à l'intérieur et à l'extérieur du chantier. Vers le dépôt du maître d'ouvrage ou de l'entreprise de construction. Y compris déchargement, taxes de stockage non comprises. Métré : masse.	
.600	Déchets de chantier non valorisables matériellement, destinés à une installation d'incinération pour traitement thermique.	
.601	Enrobé bitumineux et asphalte coulé, **fraisé**. Teneur en HAP (mg/kg) supérieure à **1000**.	t
01	Emplacement du dépôt ……	
02	L'entreprise de construction annonce chaque livraison 3 jours ouvrables à l'avance auprès de la société Ebiox AG.	
03	Y compris l'établissement et le port du « document de suivi pour le trafic de déchets spéciaux en Suisse » OMoD	

5.4 Teneur en HAP entre 250 et 1000 mg/kg, **enrobé bitumineux compacté et asphalte coulé sans fraisat.**

NPK 223/25

Pos.	Texte	Unité
260	Transports et stockage	
262	Transports à l'intérieur et à l'extérieur du chantier. Vers le dépôt du maître d'ouvrage ou de l'entreprise de construction. Y compris déchargement, taxes de stockage non comprises. Métré : masse	
.600	Déchets de chantier non valorisables matériellement, destinés à une installation d'incinération pour traitement thermique	
.601	Enrobé bitumineux et asphalte coulé, **fraisé**. Teneur en HAP (mg/kg) entre **250 et 1000**.	t
01	Emplacement du dépôt ……	
02	L'entreprise de construction annonce chaque livraison 3 jours ouvrables à l'avance auprès de la société Ebiox AG.	

6 Instructions bulletin de livraison numérique « eATLS » (application pour transporteurs + chantier)

La saisie des bulletins de livraison numériques s'effectue via l'application Ebi DispoApp. Tous les chauffeurs et chauffeuses de camion ont donc besoin de l'application Ebi DispoApp sur leur smartphone.

Déroulement :

6.1 Téléchargement de l'application Ebi DispoApp :

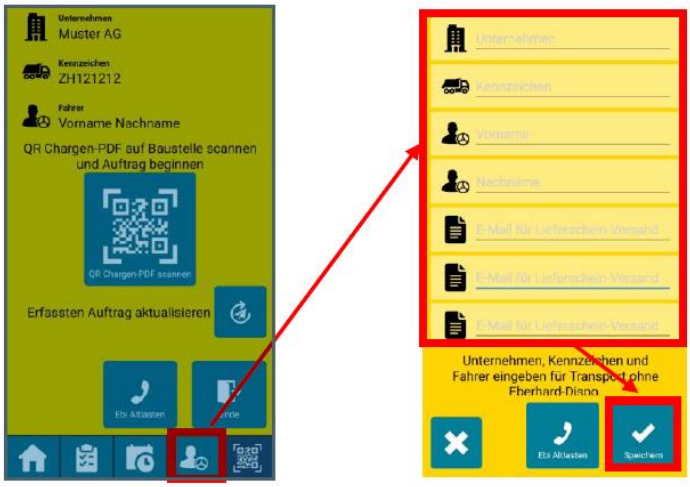
Laden im App Store

JETZT BEI Google Play

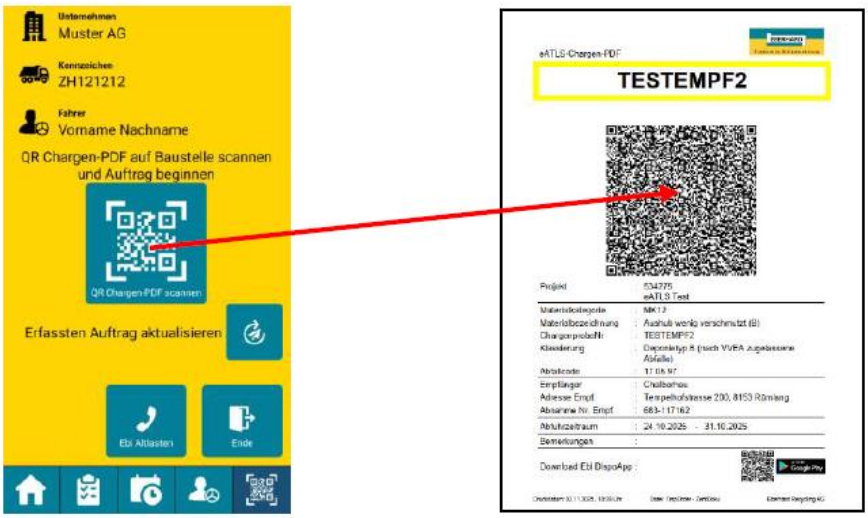
6.2 Sélectionner « Je circule sans Eberhard-Dispo » dans l'application



6.3 Saisir les « données du chauffeur » dans l'application (l'entreprise, le nom et la plaque d'immatriculation suffisent)



6.4 Sur le chantier, sélectionner « Scanner le PDF du lot QR » dans l'application et scanner le PDF du lot.



6.5 Traiter la commande selon la procédure indiquée dans l'application. Les champs surlignés en bleu sont obligatoires.

6.6 Une fois la commande terminée, la clôturer avec « Terminer ».

Pour toute question, n'hésitez pas à nous appeler au : 043 211 22 20

Nous vous remercions de votre soutien sur la voie d'un avenir numérique et durable pour les générations futures !